N°6

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-SDE03PIESSAT-DE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 SEPTEMBRE 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 SEPTEMBRE 2026

L'an **deux mil vingt-six**
Le Quatorze Septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de
Madame CHERVIN Stéphanie, Maire
Étaient présents :
Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme BUJAN. Mme MERLE. M. BODIN. M. GANTHER. Mme GRIMAUD. M. CHERVIER. M. BOUTONNAT. Mme AUGIER. Mme BONNEFOY. Mme BOURDUCHE M. COUPERIER. M. TERRENOIRE. Mme COURSOL. Mme CHAPON-ROLLAT. M. MERCIER. M. HOARAU. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : **23**
PRÉSENTS : **19**
VOTANTS : **22**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BOUCHET, pouvoir à Mme BUJAN,**
- **M. FUMOUX, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme RAQUIN, pouvoir à Mme CHAPON-ROLLAT.**

Absente :

- **Mme ROMEUF.**

Monsieur Michaël MERCIER a été élu Secrétaire.

OBJET : SDE03 DISSIMULATION DES RÉSEAUX ET ÉCLAIRAGE PUBLIC « RUE PIÉSSAT ».

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de dissimulation des réseaux et d'éclairage public - «Rue Piessat ».

Pour réaliser ces travaux, deux plans de financement ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **260 290 €** pour les travaux de dissimulation et **71 920 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon les plans de financement prévisionnels annexés à la présente délibération :

.../...

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-SDE03PIESSAT-DE

Il restera 78 087 € à la charge de la commune pour les travaux de dissimulation des réseaux et 46 748 € à la charge de la commune pour les travaux d'éclairage public lié à la dissimulation des réseaux « Rue Piessat ».

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les plans de financement des travaux désignés ci-dessus, présentés par Madame le Maire,

- de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier en 2026,

- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **78 087 € étalé sur 10 ans soit 9 300 € / an pour les travaux de dissimulation des réseaux et 46 748 € étalé sur 10 ans soit 5 568 € / an pour les travaux d'éclairage public lié à la dissimulation des réseaux « Rue Piessat »** qui prendra effet lors de la prochaine cotisation annuelle versée au SDE03 et imputée au compte 65568 « autres contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Stéphanie CHERVIN,
Maire de LAPALISSE

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le 28 SEP. 2026

Publié le : 15 SEP. 2026

Accusé de réception de la télétransmission le :

Le Maire,

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-SDE03PIESSAT-DE

SDE 03
Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier

Descriptif des travaux
Plan de financement

Dossier n° : 20220273

Commune de : **LAPALISSE**

Dissimulation des réseaux "Rue Piessat"

Descriptif	Montant travaux	Financement SDE 03 (*)	Contribution communale
- Génie civil : tranchées, remblais, réfections selon prescriptions - Fourreaux pour passage des câbles électriques - Gaines pour câblage France Télécom et autres opérateurs selon permission de voirie - Organes de réseau électrique, chambres de tirage réseau télécom éventuelles - Pose des câbles de branchement sur domaine privé - Travaux spécifiques en domaine privé : maçonnerie, dallage - Déroulage des câbles distribution publique électrique basse et éventuellement moyenne tension - Appareillage spécifique de réseau électrique éventuel - Dépose des réseaux existants	260 290	182 203	78 087
Total	**260 290 €**	**182 203 €**	**78 087 €**

() La part SDE 03 inclut le soutien financier du Conseil Départemental de l'Allier et des financeurs institutionnels (FACE, Enedis)*

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5,10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- ☐ *Pas d'étalement :* *78 087 €* *sur la cotisation de l'année prochaine*
- ☐ *Etalement sur 5 ans :* *16 929 €* *sur la cotisation des 5 prochaines années*
- ☒ *Etalement sur 10 ans :* *9 300 €* *sur la cotisation des 10 prochaines années*
- ☐ *Etalement sur 15 ans :* *6 778 €* *sur la cotisation des 15 prochaines années*

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le 15 SEP. 2026

Le Maire

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Yzeure, le 6 Juillet 2026

Yves SIMON
Président du SDE 03

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ALLIER SDE 03

Validité de ce document : 3 mois (sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 003-210301388-20260914-SDE03PIESSAT-DE

SDE 03
Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier

Descriptif des travaux
Plan de financement

Dossier n° : 20220274

Commune de : LAPALISSE

Eclairage public lié dissimulation des réseaux "Rue Piessat"

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Fourniture et pose de 17 candélabres, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m équipé de crosse avancée 1m et 1,5m et de la lanterne type RAGNI Deiko en 30W LED (le tout peint RAL 6005) (matériel identique aux tranches précédentes)	33 160	11 606	21 554
- Confection tranchée spécifique éclairage sur environ 110m, fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 800m	38 760	13 566	25 194
Total	**71 920 €**	**25 172 €**	**46 748 €**

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5, 10 ou 15 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- ☐ *Pas d'étalement :* 46 748 € *sur la cotisation de l'année prochaine*
- ☐ *Etalement sur 5 ans :* 10 135 € *sur la cotisation des 5 prochaines années*
- ☒ *Etalement sur 10 ans :* 5 568 € *sur la cotisation des 10 prochaines années*
- ☐ *Etalement sur 15 ans :* 4 058 € *sur la cotisation des 15 prochaines années*

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A Lapalisse, le 15 SEP. 2026

Le Maire

MAIRIE DE LAPALISSE 03120

Yzeure, le 6 Juillet 2026

Yves SIMON
Président du SDE 03

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ALLIER SDE 03

Validité de ce document 3 mois (Sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)